

Règlement des Interclubs jeunes de Nationale III 2017-2018 **en zone Midi-Pyrénées.**

Le règlement du **Championnat de France Interclubs jeunes** de la Fédération Française des Echecs est la **référence**.

(A consulter sur le site FFE : Documents/Règlements/Compétitions jeunes)

Voici les **modifications spécifiques** qui ont été mises en place pour la saison 2017-2018 par la commission des jeunes de la zone MPY :

Article 1.2. Le championnat se joue au système suisse en 9 rondes.

Article 1.2. Une entente entre 2 clubs est autorisée mais l'entente ne pourra pas prétendre monter en nationale II en fin de compétition.

Article 1.4. L'engagement est de 10 euros par équipe. Les clubs éloignés des lieux des rencontres se verront octroyer une compensation financière.

Article 1.5. La licence A est obligatoire sur tous les échiquiers

Article 3.3. Le cadence est de 50 min + 10 s/c pour les échiquiers 1, 2 et 3 et de 25 min + 10 s/c pour l'échiquier 4.

Article 3.7.f) Si un club a plusieurs équipes en nationale III, tout joueur peut évoluer dans l'une ou l'autre des équipes. (*L'idée est de former la meilleure équipe pour le club à chaque rencontre*).

Calendrier :

Rondes 1, 2 et 3 : Dimanche 26 novembre à Léguevin (31), ferme de l'Houme

(1^{ère} ronde à 10h).

Rondes 4, 5 et 6 : Dimanche 04 février à Plaisance du Touch (31), Espace Monestié

Rondes 7, 8 et 9 : Dimanche 29 avril ou dimanche 13 mai, lieu à déterminer.

Vous pouvez dès maintenant inscrire une ou plusieurs équipes à l'adresse mail : francoise.cwiek@lmpe.org ou demimaque@orange.fr

Denis Nouvel pour la commission des jeunes (Zone MPY).